

Présidence,

Mercredi 4 octobre 2017

COMMUNIQUÉ

La Nouvelle-Calédonie enfin reconnue destination touristique agréée par la Chine

La Nouvelle-Calédonie vient de recevoir le label DTA (Destination touristique agréée) autorisant les tour-opérateurs chinois à y proposer des voyages de groupes.

En visite en Nouvelle-Calédonie, l'ambassadeur de Chine en France, M. Zhāi Jun, a profité de sa rencontre avec le vice-président, Jean-Louis d'Anglebermes, et les membres du gouvernement, Valentine Eurisouké et Bernard Deladrière, pour annoncer officiellement la décision de la Chine.

Suite aux nombreuses interventions du Président, Philippe Germain, auprès du Président de la République, du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, ce statut et ce label si convoités par tous les pays touristiques permet désormais aux touristes chinois de se voir délivrer un visa de groupe dit « ADS » (Agreed Destination Status). Les demandeurs de visas, s'ils voyagent en groupe, sont alors dispensés de se présenter personnellement pour soumettre leur demande de visa. Ils doivent s'adresser à une agence agréée par l'administration Nationale Chinoise du Tourisme et les formalités de visa s'en trouvent ainsi simplifiées.

Alors que la métropole (comme tout l'espace Schengen) a été reconnue DTA en février 2004, puis la Réunion et la Polynésie française, c'est désormais au tour de la Nouvelle-Calédonie de s'ouvrir aux touristes d'agrément chinois. La hausse de fréquentation attendue s'inscrit dans les objectifs fixés par la stratégie de développement du tourisme définie en partenariat avec les provinces et les professionnels locaux, soit plus de 200 000 passagers et 1 200 000 croisiéristes à l'horizon 2025.

Philippe Germain
Président du gouvernement

Jean-Louis d'Anglebermes
Vice-président du gouvernement